

Fédération québécoise de Biathlon



(Version révisée, octobre 2018)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AU GUIDE DU MEMBRE	4
.....	
PARTIE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
La Table de concertation des entraîneurs du Québec	5
.....	
SECTION 1 : INITIATION ET INTRODUCTION AU BIATHLON	
1.1 Soutien aux régions	6
1.2 Attribution des carabines de la FQB	7
.....	
SECTION 2: DÉVELOPPEMENT ET SUPPORT AUX ENTRAÎNEURS	
.....	
SECTION 3: COUPE QUÉBEC	
3.1 Critères d'attribution de la Coupe Québec	8
3.2 Soutien et protocole de partage de la Coupe Québec	9
.....	
SECTION 4: CHAMPIONNATS CANADIEN ET DE L'EST	
4.1 Éligibilité	9
4.2 Critères de sélection aux délégations	
4.2.1 Sélection aux Championnats canadien	
4.2.2 Sélection aux Championnats de l'EST	12
4.3 Participation de Clubs aux Championnats	
4.4 Surclassement	
.....	
SECTION 5: JEUX DU CANADA 2019	
Membres de l'équipe du Québec en vue des Jeux du Canada	12
.....	

TABLE DES MATIÈRES

5.1 Sélection	
5.2 Services offerts	14
SECTION 6: AUTRES ÉLÉMENTS	
6.1 Présélection	14
6.2 Participation ouverte aux stages de l'Équipe du Québec	
6.3 Jeux du Québec	15
6.4 Modifications et circonstances imprévues	
6.5 Appel des décisions de nominations	16
ANNEXES	
ANNEXE A CRITÈRES D'IDENTIFICATION DU MÉES	18
ANNEXE B PRIORITÉS DE SÉLECTION POUR IDENTIFICATION DES ATHLÈTES	19
ANNEXE C LISTE D'ATHLÈTES IDENTIFIÉES POUR LA SAISON 2018-2019	21
ANNEXE D CALENDRIER DES STAGES DE PRÉPARATION 2018-2019	22
ANNEXE E CALENDRIER DES COMPÉTITIONS POUR LA SAISON 2018-2019	23
ANNEXE F ABSENCES, EXCEPTIONS ET SANCTIONS	24

INTRODUCTION AU GUIDE DU MEMBRE

Objectifs du Guide du membre :

Le Guide du membre 2018-2019 contient les informations pertinentes nécessaires aux athlètes et aux entraîneurs par rapport : aux détails relatifs des différents critères de sélection, aux divers niveaux de programmes offerts, aux services disponibles aux athlètes et aux entraîneurs et le calendrier d'entraînement et de compétition pour la saison en cours.

Ce document est révisé annuellement par l'entraîneur-chef de la fédération québécoise de biathlon (FQB) et la Vice-Présidente de la Haute-Performance (VPHP), avec la collaboration des membres de la table de concertation des entraîneurs (TCE) de la FQB. Il est adopté annuellement par le conseil d'administration (CA) de la fédération. Son objectif est de rendre disponible, principalement aux clubs, aux entraîneurs et aux athlètes membres de la fédération, l'ensemble des informations indispensables à la planification des activités annuelles d'entraînement estival et de compétition.

Historique de la FQB :

L'histoire de l'organisme qui régit le biathlon au Québec débute avec le mouvement des Cadets, en réponse à deux changements de grande importance. En effet, à la suite de la décision prise en 1977 par l'Union internationale de pentathlon moderne et biathlon (UIPMB) de passer du plein calibre au petit calibre (.22), notre discipline sportive devenait accessible à tous. Au même moment, l'Association olympique canadienne décidait de remettre sur pied une équipe de biathlon, en lien avec le souhait d'obtenir les Jeux olympiques d'hiver d'où elle était absente depuis 1968. Les Championnats du monde de 1978 voyaient ainsi le retour du Canada, notre équipe se classant 18^e parmi les 30 nations présentes.

Mission :

La Fédération québécoise de Biathlon, sous l'impulsion de Biathlon Canada, a pour objectif de promouvoir la pratique du biathlon au Québec, d'unifier tous les pratiquants et les clubs sous une même entité, mais aussi d'amplifier les opportunités pour les biathlètes professionnels lors de compétitions nationales ou internationales.

PARTIE I: DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Table de concertation des entraîneurs

La Table de concertation des entraîneurs de la FQB est constituée de l'entraîneur-chef de la FQB qui dirige les rencontres, des entraîneurs de la FQB et des entraîneurs-chefs des clubs membres de la FQB. Le VPHP assistera aux rencontres de la TCE, à titre de superviseur et de représentant du CA de la FQB.

Compétences des entraîneurs

Les entraîneurs pouvant siéger à la table doivent être minimalement formés au niveau du « **Développement à la compétition** » du PNCE, ou supérieur. Ils doivent être activement impliqués dans les activités de l'Équipe du Québec afin d'être en mesure de bien comprendre les enjeux et, ainsi, de prendre les décisions qui s'imposent dans l'intérêt des athlètes, avec compétence, objectivité et transparence.

Rôle

Le rôle de la Table de Concertation des Entraîneurs de la FQB est de veiller à l'intégrité des dossiers et demandes liés aux activités d'initiation, de développement et de la haute-performance de la fédération québécoise de biathlon. Ainsi, les membres la composant se doivent d'opérer dans l'intérêt des athlètes, en toute transparence et objectivité par rapport à leur région d'appartenance. Par leurs recommandations, ils sont la voix des intérêts de la province au CA de la FQB.

La TCE est donc appelée à se rencontrer afin de soumettre des recommandations au CA de la FQB face à des activités ou situations, récurrentes ou ponctuelles, au cours d'une saison d'entraînement estivale ou de compétition. Par ce rôle, les entraîneurs composant la TCE se doivent être en mesure de fonder justement leurs recommandations, de veiller à ce que celles-ci soient dans l'intérêt des athlètes, des activités générales du biathlon au Québec, qu'elles soient en lien avec le modèle de développement à long terme de l'athlète (MDLTA) proposé par Biathlon Canada et, enfin, qu'elles soient en lien avec la mission de la fédération.

Les nominations se font annuellement par le VPHP et l'entraîneur-chef de la FQB et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Tout club détenant une position vacante peut faire la demande de reconnaissance d'un entraîneur à l'entraîneur-chef de la FQB à tout moment.

COMPOSITION DE LA TCE POUR LA SAISON 2018-19	
Entraîneur Chef de l'Équipe du Québec	Jean-Philippe Le Guellec
Entraîneur de la FQB	Gilles Lefebvre
Club Chelsea	Amy Ford
Club Courcelette	Yohann Muylaert
Club Estrie	Érika Charron
Club La Poursuite	Érick Gosselin
Club Sag-Lac	Bertrand Ouellet
Club Bois-Francs	Jeff Thibault (auditeur libre)
Club Laurentides	Auditeur vacant
Club Mauricie	Auditeur vacant
Club Viking	Auditeur vacant
VP Haute Performance	Lise Le Guellec

SECTION 1 : INITIATION ET INTRODUCTION AU BIATHLON

1.1 Soutien aux régions

Une « région » se définit par tout club n'ayant pas de volet compétitif. Les régions sont toutefois invitées à se joindre aux divers stages de préparation tenues par l'Équipe du Québec. L'expertise du personnel de la FQB pourra ainsi être partagée avec les entraîneurs et les athlètes de ces clubs.

À la suite de l'obtention du soutien financier du MÉES pour ce type de projet par la FQB, l'Équipe du Québec invitera les clubs éligibles aux activités mentionnés ci-haut. Ceux-ci devront aider à défrayer une partie des coûts de transport et/ou d'hébergement lors de ces activités. Le club qui participe à l'activité devra aussi fournir du personnel entraîneur pour accompagner ses athlètes.

1.2 Attribution des carabines de la FQB

Mise en contexte

Quatre carabines ont été achetées par la FQB grâce à un projet d'acquisition. Le prêt de ces carabines a pour objectif de favoriser l'initiation et l'accès à des carabines par les athlètes en développement des catégories garçons et filles seniors à hommes et femmes benjamins (15 à 18 ans).

Méthode d'attribution des carabines

Afin d'attribuer les carabines, la TCE de la FQB utilisera la liste des athlètes identifiés Espoir à l'Annexe C du Guide, en priorité. Elle exclura les athlètes non éligibles en utilisant les critères d'admissibilité prévu par le protocole d'entente de prêt des carabines de la FQB et attribuera les carabines aux athlètes à partir du haut de la liste.

Liste des athlètes pour 2018-19 :

- 1) Geneviève Harvey
- 2) Zachari Demers
- 3) À Déterminer
- 4) À Déterminer

SECTION 2 : DÉVELOPPEMENT ET SUPPORT AUX ENTRAÎNEURS

Aide à la formation des entraîneurs

La FQB s'engage à offrir des formations pour les entraîneurs désirant parfaire leurs connaissances dans le biathlon. Des formations seront offertes lors des différents stages de préparation de l'Équipe du Québec pendant la saison estivale d'entraînement. Les intervenants consisteront des entraîneurs de la FQB ainsi que d'autres professionnels dans des domaines tels que la préparation mentale, la nutrition et la préparation physique. Les détails et l'horaire relatif aux formations offertes seront communiqués par le VP Domestique de la FQB.

SECTION 3 : COUPE QUÉBEC

3.1 Critères d'attribution de la Coupe Québec

Seuls les athlètes membres de la FQB sont éligibles à l'attribution de la Coupe Québec. Lors des cinq tranches de la Coupe Québec, les athlètes participeront à différents types d'épreuves (sprint, poursuite, individuelle). Pour déterminer le gagnant d'une catégorie, les quatre meilleures épreuves de sprint et les trois meilleurs résultats des autres types d'épreuves seront additionnés en utilisant le mode de calcul indiqué dans la Politique d'organisation de la Coupe Québec de la FQB.

Si un athlète est absent lors d'un événement comportant deux épreuves autres que des épreuves de sprint, mais participe à 80 % des épreuves de la Coupe Québec, son pointage sera calculé en considérant la moyenne des autres types de compétitions auxquels il a pris part.

Selon les catégories de l'union international de biathlon (UIB), au minimum trois athlètes éligibles à la Coupe Québec devront y participer pour que la Coupe Québec soit décernée.

Advenant le cas où une épreuve est annulée ou ne peut être tenue :

- Si l'épreuve annulée est une épreuve de sprint, les pointages des trois meilleurs résultats aux épreuves de sprint seront additionnés.
- S'il s'agit d'un autre type d'épreuve, le même principe sera appliqué avec les deux meilleurs résultats.

Advenant le cas où plus d'un événement est annulé :

- Le même principe de soustraction d'épreuve sera appliqué.

Pour toute situation d'absence, d'exception ou blessure, vous référer à l'annexe F à la page 24 du guide.

3.2 Soutien et protocole de fartage de la Coupe Québec

Les clubs sont responsables de la préparation des skis de leurs athlètes participant aux courses de la Coupe Québec.

Lors de stages sélectionnés, des ateliers de formation seront offerts aux entraîneurs désirant approfondir leurs connaissances en matière de préparation des skis. Des ateliers pourront aussi être offerts aux athlètes désirant développer de bonnes habitudes d'entretien de leurs skis. Ces ateliers seront offerts par les entraîneurs et techniciens de la FQB.

Lorsque présent et lorsque possible, le technicien en préparation de ski de la FQB pourra venir en aide auprès des clubs fournissant ses recommandations de préparation le matin de la compétition.

SECTION 4 : CHAMPIONNAT CANADIEN ET DE L'EST

4.1 Éligibilité

Afin de se qualifier pour représenter le Québec au Championnat de l'est ou au Championnat canadien, l'athlète devra être membre en règle d'un club et de la FQB, ainsi que posséder un permis de mineur de possession d'armes à feu (au minimum).

4.2 Critères de sélection aux délégations

4.2.1 Sélection de la délégation du Québec en vue du Championnat canadien

La délégation sera déterminée en faisant appel aux résultats des étapes 2, 3 et 4 de la Coupe Québec. Lors de ces événements, les athlètes participeront à différentes épreuves (sprint, poursuite, individuelle). Les pourcentages de 2 de 4 épreuves seront donc considérés de la manière suivante : les 2 meilleurs résultats en pourcentage des épreuves de sprint seront considérés, ainsi que les 2 meilleurs résultats en pourcentage des autres types d'épreuves. Les athlètes pourront atteindre deux standards de classement les affilant soit, à l'Équipe A ou à l'Équipe B. Chacune des équipes comprend son niveau de support de course décrit ci-dessous. Les frais de participation des athlètes se verront attribués en conséquence de leur niveau de sélection.

Équipe A:**Services inclus**

Le service course et de préparation des skis seront offerts par les entraîneurs et techniciens de la FQB pour les athlètes de l'Équipe A.

Sélection

Les pourcentages seront calculés en fonction du meilleur résultat moyen en pourcentage des épreuves respectives afin de déterminer les athlètes sélectionnés à la délégation du Québec :

- Tout athlète se situant à moins de 10 % d'écart de la moyenne au meilleur pourcentage, relatif aux types de courses admissibles au processus de sélections à leur catégorie, sera sélectionné ;
- Les athlètes du Québec qui seront sélectionnés sur l'équipe des Jeux du Canada, ou sur une équipe nationale pour les compétitions internationales à l'hiver 2018-19, seront automatiquement sélectionnés à l'Équipe A. Toutefois, pour demeurer dans la délégation du Québec, ils devront participer aux épreuves de la Coupe Québec lorsqu'ils seront à domicile. Pour obtenir une exception à cette règle, une demande devra être acheminée à l'entraîneur-chef de la FQB qui analysera la situation.

Discrétion

Dans l'éventualité où le nombre de positions disponibles, dans la catégorie spécifique d'un athlète se situant en lisière du 10% d'écart, ne sont pas comblés: la situation de ces athlètes sera évalué par la TCE si l'athlète devrait être sélectionné à l'Équipe A, ou à l'Équipe B.

Délégation du Québec, Équipe A

0 Femme sénior	2 Hommes sénior
1 Femme junior	2 Hommes junior
2 Femmes benjamin	3 Hommes benjamin
2 Fille sénior	2 Garçon sénior
1 Femme maître	1 Homme maître

Équipe B:

Services inclus

Les services course proviendront de l'équipe de soutien en place, i.e: l'entraîneur chef, l'assistant entraîneur ainsi que l'équipe de techniciens de préparation des skis.

Sélection

Les pourcentages seront calculés en fonction du meilleur résultat moyen en pourcentage des épreuves de sélection respectives afin de déterminer les athlètes sélectionnés à la délégation du Québec :

- Tout athlète se situant entre 11% et 15% d'écart de la moyenne du meilleur pourcentage, relatif aux courses admissibles au processus de sélection à leur catégorie, sera sélectionné ;

De plus, les membres du personnel de soutien qui s'impliqueront auprès des équipes pourront participer aux compétitions, seulement après entente avec l'entraîneur-chef de l'Équipe du Québec et si cela n'a aucun impact sur le soutien de compétition aux athlètes.

Spécifications: Dépendant du lieu de l'événement, la FQB sélectionnera un maximum de 5 athlètes total, des catégories garçons/filles seniors à hommes/femmes juniors, à l'Équipe B pour prendre part aux compétitions. Tout frais associé à la pleine participation des athlètes sélectionné à l'Équipe B devront être assumé par l'athlète.

Le pourcentage moyen des performances individuelles des athlètes participant aux championnats canadiens seront utilisés pour leur identification au niveaux de reconnaissance du ministère (espoir, relève, élite). Toute l'information relative à l'admissibilité, les critères et les engagements se trouvent à l'ANNEXE B, p.19.

4.2.1 Sélection de la délégation du Québec en vue du Championnat de l'Est

La présence et le nombre de participants d'une délégation du Québec aux Championnats de l'Est seront envisagés de manière ponctuelle, en fonction des ressources financières disponibles de la FQB, selon l'année en cours.

4.3 Participation de Clubs aux Championnats canadien et de l'EST

Tout Club de la FQB, disposant des moyens autonomes adéquats (toute logistique étant considérée), est libre de faire participer leurs athlètes aux Championnats de l'EST et aux Championnats canadien à titre de représentant de leur Club d'affiliation. La participation aux événements respectifs doit donc se faire indépendamment des athlètes sélectionnés à la délégation du Québec représentant la FQB à ces mêmes compétitions.

4.4 Surclassement

Toute intention de surclassement à une catégorie supérieure doit être faite par l'entraîneur-chef de club et devra être acheminée à l'entraîneur-chef de la FQB pour approbation. L'étape 1 du circuit de la Coupe Québec pourra être utilisée afin de valider la demande de surclassement.

Pour fin de comptabilisation du pointage de la Coupe Québec et la sélection de la délégation du Québec au Championnat canadien, les athlètes sont tenus de maintenir leur catégorie affiliée (surclassé ou non) pour la durée du circuit de la Coupe Québec.

Seront considéré pour surclassement seulement les athlètes de deuxième année d'une catégorie donnée **et** démontrant un niveau de développement et d'expérience supérieur à la catégorie d'origine pour la saison en cours.

SECTION 5 : ÉQUIPE DES JEUX DU CANADA 2019

Les meilleurs athlètes disponibles pour les Jeux du Canada seront sélectionnés par le biais d'épreuves de sélection.

5.1 Sélection

L'étape 1 de la Coupe Québec 2019 (3 au 6 janvier) servira de processus de sélection pour déterminer la délégation du Québec représentant la province aux Jeux du Canada 2019 à Red Deer, en Alberta.

- Lors de cet événement, les athlètes féminins et masculins des catégories benjamin et junior courseront sur les mêmes distances. Ils participeront à trois types d'épreuves, à déterminer. Les trois épreuves seront cependant

conformes aux distances utilisées lors des Jeux du Canada 2019, selon le type d'épreuve et le genre.

- Les 4 athlètes de chacun des genres détenant les meilleurs pourcentages moyens de 2 des trois épreuves de sélection seront donc nommés à la délégation des Jeux du Canada;

Note: Afin d'utiliser 3 épreuves pour le processus de sélection, une troisième course sera greffée à l'Étape de la Coupe Québec 2. Les athlètes éligibles désirant courser aux sélections des Jeux du Canada devront donc prévoir leur fin de semaine de course en conséquence.

Liste provisoire (sans ordre de priorité)	
Léo Grandbois	Frédérique Pérusse
Frédéric Hamel	Vanessa Gagné Ne pratique plus
Oliver Holder	Piaper Veinotte
Zachari Demers	Adrianna Émond
Théo Leclerc Statut ÉQ non renouvelé	Pauline Grandbois
Cedric Wigger	Geneviève Harvey
Thomas Rusnak	Anne Morcet

5.2 Services offerts

Le personnel de service course et de la préparation des skis proviendra des entraîneurs de la Fédération québécoise de biathlon. Aussi, à condition d'obtenir le financement de ce projet par le MÉES, les athlètes pourront participer à frais réduits aux stages de préparation prévus au cours de la saison d'entraînement: tESTival'18, Glisse Boréale et Les irréductibles québécois des jeux du Canada.

SECTION 6 : Autres éléments

6.1 Présélection

Tout athlète du Québec sélectionné par Biathlon Canada sur une équipe nationale de catégorie Benjamin, Junior ou Senior afin de représenter le pays aux championnats du monde ou sur un tour UIB à l'hiver 2018 ou 2019, sera automatiquement sélectionné à la délégation des Championnats Canadien (Équipe A). Le processus de sélection servira alors à combler les positions restantes de l'équipe.

6.2 Participation ouverte aux stages de l'Équipe du Québec

Tout athlète non reconnu par le MÉES et qui n'est pas nommé à l'Équipe du Québec peut envoyer une demande de participation à un, ou des, stage(s) de préparation de l'Équipe du Québec marqué « OUVERT » dans le calendrier des stages. Ceci inclus également les compétitions NorAm sélectionnées par la FQB.

Ainsi, les athlètes désirant participer à ces stages, ou ces compétitions, doivent soumettre leurs demandes à l'entraîneur-chef de la FQB, pour approbation, au plus tard:

- le 29 juin: Pour une participation au tESTival'18 ;
- le 19 octobre: Pour les 2 stages éligibles de l'automne 2018 ;
- le 16 décembre: Pour les compétitions éligibles de l'hiver 2018-2019.

Lors des stages de préparation, les athlètes participant aux stages admissibles (marqué « OUVERT » à l'annexe D), seront pris en charge à même le groupe d'entraînement et bénéficieront du support suivant : conseils techniques (ski et tir), rétroactions, conseils sur des méthodes de préparation physique, etc. Ils doivent cependant être autonome d'un point de vue logistique (transport, nourriture, hébergement).

Lors des compétitions NorAm éligibles, les athlètes participant aux courses seront pris en charge à même le groupe de compétition et bénéficieront du support suivant : prise en charge logistique (hébergement, alimentation, transport), logistique de course, zérotage et support en course. Les athlètes devront être autonomes dans la préparation de leur ski.

Dans l'éventualité où leur demande est acceptée, ces athlètes devront s'attendre à devoir déboursier des frais relatifs aux compétitions respectifs afin de couvrir :

- frais de compétitions
- logement
- Soutien à l'entraînement et de compétition
- transport
- nourriture

- Frais d'assurances reliés aux activités de l'ÉQ par la FQB.

La FQB se réserve le droit de limiter l'accès ouvert aux stages et aux compétitions dépendant du nombre d'athlètes pris en charge par l'équipe de support. Ceci dans le but de maintenir une qualité de prestation de services pour les athlètes reconnus. Dans cette éventualité: les premiers arrivés seront les premiers servis.

Dans tous les cas, il est à noter que les standards de professionnalisme, de comportement éthique et de fraternité leur seront exigés au même titre que les athlètes composant les programmes d'entraînement de l'Équipe du Québec lors de ces stages, ou compétitions. Un manquement à cet égard verra leurs futures demandes automatiquement refusées et, le cas échéant, un remboursement des frais préalablement payés leur sera effectué par la FQB.

6.3 Jeux du Québec

Toute l'information relative aux Jeux du Québec sera intégré dans un document à cet effet. Le document sera acheminé aux clubs lorsque les procédures de sélection et de reconnaissance des athlètes éligibles auront été établis.

6.4 Modifications et circonstances imprévues

En cas de circonstances imprévues, ou hors du contrôle de la FQB, qui empêchent la mise en œuvre de ce document de façon équitable tel que rédigé, le VPHP sera mandaté d'effectuer une analyse de la situation et fera des recommandations de pistes de solution au conseil d'administration. Ce dernier dispose de la discrétion de résoudre la situation donnée selon les recommandations reçues par la VPHP et le bon jugement des administrateurs qui le compose.

6.5 Appel des décisions de nominations

Les appels internes doivent être faits par écrit à la Fédération québécoise de Biathlon à l'attention du président (courriel : jg.levesque@bell.net) et doivent suivre la procédure de grief de la FQB en vigueur au moment des annonces de nomination et selon les délais suivants :

- Nomination de la liste des athlètes identifiées au MÉES (Annexe C) : **14 jours calendrier** suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB ;

- Nomination des athlètes aux programmes de l'Équipe du Québec de la FQB (Guide du membre) : **14 jours calendrier** suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB ;

- Nomination des athlètes à une délégation représentant la FQB aux compétitions applicables : **48 heures** suivant sa publication et l'envoi aux clubs membres de la FQB.

Fédération québécoise de Biathlon



ANNEXES

FQB

ANNEXE A

Critères d'identification du MÉES aux fédérations sportives québécoises — Édition 2018-19

Les définitions des niveaux d'athlètes identifiés par la fédération sportive québécoise auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) font partie des normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence (PSDE). Elles doivent être utilisées et véhiculées intégralement, comme suit :

1. Athlètes identifiés de niveau Excellence

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau « Sénior » ou « Développement » par Sport Canada. De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au ministère, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier de l'équipe canadienne **Sénior**. En biathlon, les critères du PAA permettent l'octroi de brevet chez les 3 catégories de compétition de l'UIB, soit Sénior, Junior et Benjamin (niveau exceptionnel). Par ce biais, la FQB reconnaît donc ces trois catégories dans ses critères au niveau Excellence, par octroi du brevet de Sport Canada, et au niveau Élite par le biais des performances au Championnat canadien, sur une analyse comparative.

2. Athlètes identifiés des niveaux Élite et Relève

L'identification de ces athlètes auprès du Ministère est l'entière responsabilité de la fédération.

Élite : Athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte. Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère. Les athlètes identifiés de niveau « Élite » sont généralement ceux qui sont susceptibles de joindre l'équipe canadienne de 1^{er} ou de 2^e niveau (et dans certains cas, les rangs professionnels). Généralement, il n'y a qu'une seule catégorie d'âge ou de performance à ce niveau d'identification. Étant donné que la fédération nationale permet l'octroi de brevet chez les 3 catégories de compétition de l'UIB, soit Sénior, Junior et Benjamin (niveau exceptionnel), la FQB reconnaît ces trois catégories dans ses critères au niveau Élite par le biais des performances au Championnat canadien, sur une analyse comparative.

Relève : Athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés « Élite ». Le nombre d'athlètes par discipline est établi par le Ministère. La FQB reconnaît les catégories Junior, Benjamin et Garçons/Filles Séniors comme étant le niveau de performance inférieure menant à la catégorisation Relève par le biais des performances au Championnat canadien, sur une analyse comparative.

3. Athlètes identifiés de niveau Espoir

Toutes les fédérations dont les disciplines sont admissibles ou soutenues dans le cadre du PSDE peuvent identifier des athlètes de niveau « Espoir » auprès du Ministère, en conformité avec les normes du PSDE.

Espoir : Les athlètes de niveau « Espoir » sont identifiés à ce titre par leur fédération sportive respective à partir de la définition inscrite dans leur modèle de développement de l'athlète. Cette définition de la catégorie « Espoir » doit prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- a. Les athlètes respectent les critères d'engagement dans une démarche d'excellence ;
- b. Les conditions d'encadrement sont appropriées (qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition) selon le modèle de développement de l'athlète.

La FQB reconnaît les catégories Junior, Benjamin, Garçons/Filles Séniors et Juniors comme étant le niveau de performance menant à la catégorisation Espoir par le biais des performances au Championnat canadien, la finale des Jeux du Québec et sur le circuit de la Coupe Québec sur une analyse comparative.

Annexe B - EN COURS DE RÉVISION AVEC LE MEES			
Priorité de sélection pour identification des athlètes			
Admissibilité Générale	Athlètes agés/es d'au moins 12 ans; membres de la FQB et s'engageant via le contrat d'athlète à se conformer au code de conduite; détenant au minimum un permis de mineur du maniement des armes à feu si pratiquant avec une carabine cal .22.		
EXCELLENCE			
Selon les nominations de Biathlon Canada au Programme d'aide aux athlètes (PAA) approuvé par Sport Canada ou pour les athlètes séniors non brevetés ayant rencontré les critères de nominations à l'équipe nationale, sur approbation du MÉES.			
ÉLITE			
Critères	Priorité 1	Les athlètes éligibles à être identifiés Excellence au-delà du quota de places disponibles.	
	Priorité 2	Les athlètes s'étant sélectionné sur un des circuits de l'UIB suivants:	.a Ch. Open-UIB .b Coupe UIB
	Priorité 3	Les athlètes nommés à un programme Next-Gen U24 de Biathlon Canada.	
Engagement	Suivre un plan annuel d'entraînement adapté au niveau d'expérience de l'athlète et établi par l'entraîneur d'un club formé Développement à la compétition au PNCE*, ou l'entraîneur chef FQB; Représenter le Québec au Championnat Canadien (si le calendrier de compétitions le permet); Participer à au moins 4 étapes de la Coupe Québec et 2 NorAm (si le calendrier de compétitions le permet); Participer aux épreuves de sélection des différents circuits de l'UIB: Coupe UIB et Coupe UIB Junior, CHMB/J, JO's Benjamins; Participer à au moins 3 stages d'entraînement estival et 1 stage de préparation pré-compétition sanctionné par la FQB.		
RELÈVE			
Critères & Ordre de priorités	Priorité 1	Les athlètes éligibles à être identifiés Élite au-delà du quota de places disponibles.	
	Priorité 2	Hommes 86% Juniors <	pourcentage moyen calculé sur 2/3 ou 3/4 épreuves individuelles lors du Championnat canadien.
	Priorité 3	Femmes 84% Juniors <	
Priorité 3	H Benjamins 85% < F Benjamins 85% <		

	<p>Priorité 4</p> <p>Gars Seniors 85% <</p> <p>Filles Seniors 85% <</p> <hr/> <p>Priorité 5</p> <p>Hommes seniors 95 %</p> <hr/> <p>Femmes seniors 95 %</p>
Engagement	<p>S'entraîner à raison d'au moins 3 séances spécifiques en biathlon par semaine;</p> <p>Suivre un plan d'entraînement annuel établi par l'entraîneur d'un club formé introduction à la compétition au PNCE*;</p> <p>Participer à au moins 5 étapes de la Coupe Québec et 1 NorAm;</p> <p>Participer aux épreuves de sélection des différents circuits de l'UIB: Coupe UIB et Coupe UIB Junior, CHMB/J, JO's Benjamins;</p> <p>Participer à au moins 2 stages d'entraînement estival et 1 stage de préparation pré-compétition sanctionné par la FQB.</p>
ESPOIR	
Critères	<p>Les athlètes étant éligibles à être identifiés Relève au-delà du quota de places disponibles; ou</p> <p>Les athlètes gars/filles seniors à hommes/femmes juniors ayant participé aux Championnat Canadien; ou</p> <p>Les athlètes détenant au moins 50pts au pointage cumulatif du circuit de la Coupe Québec; ou</p> <p>Les 4 meilleurs athlètes au cumulatif chaque genre aux événements de sélection régional*** en vue d'événements de niveau provincial.</p>
Engagement	<p>S'entraîner activement au minimum 4hrs par semaine (ex: 4 séances de 1h00);</p> <p>Participer à au moins 2 séances spécifiques et supervisées en biathlon/semaine (via un club reconnu ou le mouvement des cadets);</p> <p>S'entraîner au minimum sur une période de 10 mois par année en biathlon.</p>
NOTES	<p>* Un PAE devra être soumis à l'entraîneur chef de la FQB pour validation et approbation</p> <p>** La FQB arrondira les pourcentages des athlètes se situant sous, ou au-dessus d'un demi point de pourcentage, conformément à la hausse, ou à la baisse.</p> <p>***</p>

ANNEXE C - SUJET À CHANGEMENTS**Liste des athlètes identifiés par le MÉES**

Athlètes Excellence	
Athlètes masculins	Athlètes féminins

Athlètes Élite					
Athlètes masculins			Athlètes féminins		
1. Jules Burnotte	UI	P	1. Frédérique Pérusse	JUIB	P3
2. Vincent Blais	B		2. Piaper Veinotte	90%	P4
3. Zachary Bolduc	92	P	3. Pauline Grandbois	103%	P5
Statut ÉQ non renouvelé	%				
4. Théo Sanchez	92	P			
Ne pratique plus	%				
5. Léo Grandbois					
6. Zachary Demers	,				
7. Oliver Holder	CH	P			
	MJ	3			
	,				
	CH	P			
	MB	4			
	97	P			
	%	5			
	97	P			
	%	5			
Athlètes Relève					
Athlètes masculins			Athlètes féminins		
1. Louis Plamondon	86%	P2	1. Adrianna Emond	87 %	P3
Ne pratique plus	,				
2. Jordan Russel	86 %	P3			
Ne pratique plus	,				
3. Frédéric Hamel	91 %	P4			
Athlètes Espoir					
Athlètes masculins			Athlètes féminins		
1. Cedrick Wigger	82	P	1. Vanessa Gagné	84 %	P2
2. Thomas Rusnak	%		Ne pratique plus	,	
Statut ÉQ non renouvelé	84	P	2. Geneviève Harvey	85%	P2
3. Alanzo Sanchez	%	2	3. Anne Morcet	81%	P2
Statut ÉQ non renouvelé	,		4. Amélya Pouliot	85%	P2
4. Théo Leclerc	84	P	5. Jeanne Lelièvre	79%	P2
Statut ÉQ non renouvelé	%	2	6. Méryka Labrecque	FJ	P3
5. William Moineau	,		7. Julie Brunelle	FJ	P3
6. Simon Thivierge	ME		8. Laurence Pineault	FJ	P5
7. François Harvey	D	P	9. Catherine Morcet	FJ	P5
8. Mathis Fairchild	,				
	86	2			

	%	P
	GJ	
	GJ	P
	GJ	
		P

Note : Les athlètes sont identifiés par ordre de priorité en fonction des critères établis à l'Annexe A du Guide de l'athlète 2017-18. Cet ordre pourrait être assujéti à des décisions d'identification des athlètes Excellence (selon le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada) et d'autres décisions ultérieures (ex. : départ d'un athlète du programme). Selon les décisions à venir, la Table de concertation des entraîneurs assurera la substitution des athlètes selon les priorités établies à l'Annexe A, incluant les décisions sur l'application des règles d'exceptions (voir Annexe F). Une discrétion d'identification est réservé à tout athlète se situant à l'intérieur de 1% du critère.

ANNEXE D

Calendrier des stages de préparation 2018-2019

DATE	STAGES	LIEU	PROGRAMME
5 - 8 juillet	DevoUN	Gatineau	Dev1
23 - 27 juillet	tESTival	Valcartier	OUVERT
23 - 26 août	DevoDUE	La Patrie	Dev1
24 - 25 novembre	DevoDrei	Valcartier	OUVERT
15 - 16 décembre	Glisse Boréale	A.D.	OUVERT

NOTE : Les stages marqués « OUVERT » invitent tout athlète et entraîneur membre de la FQB désirant se joindre aux activités de préparation offert par les entraîneurs de la FQB.

ANNEXE E

Calendrier des compétitions 2018-2019

(le calendrier de la Coupe NorAm et national n'est pas final. Des changements peuvent encore leur être apportés)

Événement	Date	Lieu	Courses
Sélections CHMB/J + IBUJ 2	4 janvier	Valcartier, Qc	SP
Coupe NorAm 4 - CQ 1	5-6 janvier	Valcartier, Qc	SP, MS
Coupe NorAm 5 - CQ 2	12-13 janvier	La Patrie, Qc	SP, PU
NorAm 6	19-20 janvier	Fort Kent, Mn	AEC
CQ 3	26-27 janvier	La Patrie, Qc	SP, PU
Championnat régionaux cadets	26-27 janvier	Ab, Mau, Mont, Out, Sag Lac	Individuelle (Ind)
NorAm 7	1-3 février	Jericho, Vt	AEC
Championnat régionaux cadets	2-3 février	BSLG, Est, Québec	Ind
World Cup #7	4-10 février	Canmore, Ab	AEC
CQ 4- Championnat de l'Est	8-10 février	Valcartier, Qc	Ind, Sp
NorAm 8	9-10 février	Lake Placid, NY	AEC
Premier JDQ'19	9-10 février	Valcartier, Qc	AEC
Jeux du Canada	15-22 février	Red Deer AB	AEC
Championnat provincial de biathlon cadets	16-17 février	Valcartier, Qc	SP, RE
CQ 5	23-24 février	Chelsea, Qc	Ind, SP
Jeux du Québec	1-5 mars	Valcartier, Qc	AEC
Championnat national de biathlon cadets	6-11 mars	Brookvale, IPE	SP, RE, Pat, MS
Championnat Canadien/ NorAm	26-31 mars	Whistler, BC	AEC
Championnat d'été NorAm	17-18 aout	Valcartier, Qc	AEC

ANNEXE F

Absences, exceptions et sanctions

Absences:

Pour être justifiée, toute absence d'un athlète aux activités décrites dans son programme d'entraînement, d'une compétition ou du Championnat canadien, devra être signalée **avant l'événement** à l'Entraîneur Chef de l'Équipe du Québec par l'entraîneur-chef du club respectif.

Si l'absence de l'athlète survient lors d'une étape de la Coupe Québec et est justifiée, la moyenne du pourcentage obtenu lors des autres épreuves de sélection auxquelles l'athlète aura participé sera utilisée comme résultat.

Aucun pourcentage ne sera alloué à un athlète qui est disqualifié ou à qui survient un événement imprévu qui l'empêche de terminer son épreuve. L'athlète doit donc prévoir participer à l'ensemble des compétitions s'il veut optimiser ses chances d'être sélectionné aux délégations de compétition en jeu.

Athlètes à l'extérieur.

Les raisons généralement acceptés où l'athlète est à l'extérieur pour représenter sa région, le Québec, ou le pays:

- Pour représenter sa province à des épreuves de sélection d'équipe nationale;
- Pour représenter son pays sur un tour de compétition international;
- Il doit participer à une compétition du championnat régional des cadets pour se qualifier lui et/ou son équipe pour participer au championnat provincial des cadets;

Blessure et exception:

- Les raisons évoquées seront étudiées et jugées. Les justifications généralement acceptées sont :
 - Maladie ou blessure : Toute intention d'absence à un stage ou une compétition doit être signalé avant l'événement et doit être appuyé par une pièce justificative acceptée : billet écrit provenant d'un professionnel de la

réadaptation en cas de blessure musculo-squelettique et/ou d'un billet médical provenant d'un professionnel de la santé accrédité. Si une situation se produit pendant le déroulement d'un événement, un avis médical verbal, confirmé immédiatement ou ultérieurement par voie électronique, sera aussi accepté.

- Exception : Seul un cas de force majeure sera pris en considération pour bénéficier d'une exception. Ne seront pas reconnus, par exemple: une sortie en famille, un voyage scolaire ou d'autres occasions similaires.

Sanctions pour manquements :

- Les manquements suivants font sujet d'application de sanction : toute forme d'inconduite jugée suffisamment grave (harcèlement, intimidation, bizutage, etc.), le non-respect des clauses prévues au contrat de l'athlète, ou plusieurs absences non justifiées à un ou plusieurs événements identifiés (par exemple: Championnat canadien, Coupe Québec, stages de préparation). Dépendant de la sévérité et de la récurrence du manque de l'athlète la sanction encourue sera: en premier lieu, la perte de son statut d'identification du MÉES; la sanction peut ensuite s'étendre jusqu'à l'exclusion du programme de l'Équipe du Québec de la FQB.